



**DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES**  
*Service de la Compétitivité, de l'Innovation  
et du Développement des Entreprises*  
*Sous-direction de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat*  
*Bureau de l'Innovation et de la Propriété Industrielle*

Paris, le

25 SEP. 2014

Bâtiment Sieyès – 61, boulevard Vincent Auriol  
Télédoc 132 – 75703 Paris Cedex 13

## DECISION D'AGRÈMENT

Le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,  
Vu le k. du II de l'article 244 quater B du Code général des impôts,  
Vu l'article 49 septies I quinquies de l'annexe III du Code général des impôts,  
décide d'accorder un agrément à l'entreprise :

**AUTOMATISATION USINAGE REALISATION ETUDE ET APPLICATION (AUREA)**

**N° SIREN 388 354 474**

Cet agrément est accordé au titre des années : 2014, 2015, 2016, 2017, 2018

Pour le Ministre et par délégation  
La Sous-directrice de l'innovation et de  
l'entrepreneuriat



Véronique BARRY